

Express Scripts Canada^{MD}
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga, ON L5R 3G5

Le 24 juin 2020

À l'attention des fournisseurs de soins dentaires du Programme des SSNA

Express Scripts Canada – Transition vers un nouveau système de traitement des demandes de paiement

Bonjour,

Services aux Autochtones Canada (SAC) et Express Scripts Canada sont heureuses de vous informer de l'entrée en vigueur le 29 juin 2020 du nouveau processus de traitement des demandes de paiement pour soins dentaires dans le cadre du Programme des services de santé non assurés (SSNA). La présente est pour vous aviser que le service sera interrompu afin que nous puissions apporter des améliorations au système, comme des options libre-service, ainsi que des modifications relativement aux paiements.

Aucune modification n'est apportée à votre inscription au Programme des SSNA. Vous n'avez donc aucune mesure à prendre et vous pouvez continuer à offrir des services aux clients du Programme des SSNA. Veuillez continuer à soumettre les demandes de paiement comme d'habitude.

Interruption de service

Les fournisseurs du Programme des SSNA ne pourront soumettre de demandes de paiement électroniques à partir de 23 h 45, HE, le 26 juin 2020, et ce, jusqu'à 6 h, HE, le 29 juin 2020.

Nouvelles fonctionnalités

Express Scripts Canada a développé un nouveau site Web destiné aux fournisseurs et aux clients du Programme des SSNA. Les fournisseurs ont la possibilité de créer un compte Web gratuit qui leur donne accès à de nouveaux services. Veuillez noter que pendant l'interruption de service indiquée ci-dessus, les fournisseurs ne pourront accéder au site Web destiné aux fournisseurs et aux clients du Programme des SSNA ni aux documents relatifs au Programme des SSNA.

Le compte Web permet aux fournisseurs de mettre à jour leurs coordonnées, de s'inscrire au dépôt direct, de mettre à jour leurs renseignements bancaires, de soumettre des demandes de paiement pour qu'elles soient traitées en temps réel, de consulter l'état des demandes de prédétermination, de télécharger les lettres de confirmation, de consulter et de télécharger les relevés relatifs aux demandes de paiement ainsi que de consulter l'historique des demandes de paiement.

Ils peuvent également vérifier dans le site Web destiné aux fournisseurs et aux clients du Programme des SSNA l'admissibilité d'un client à un acte dentaire sans avoir à communiquer avec le Centre d'appels d'Express Scripts Canada pour le Programme des SSNA.

Avis important concernant les chèques

À compter du 21 juillet 2020, le remboursement des demandes de paiement pour le Programme des SSNA aura lieu toutes les deux semaines. Veuillez noter les changements apportés aux dates de paiement ci-dessous :

- Le règlement des demandes de paiement soumises entre le 16 juin et le 26 juillet à minuit sera effectué le 3 juillet 2020.
- Les demandes de paiement soumises entre le 27 juin et le 16 juillet à minuit seront traitées et le paiement sera compris dans le premier règlement.

À compter du 29 juin 2020, tous les chèques devront être encaissés dans un délai de six mois. Après cette période, ces chèques seront périmés puisque plus de 180 jours se seront écoulés depuis leur émission. Les fournisseurs qui veulent demander le remplacement d'un chèque devront communiquer avec Express Scripts Canada.

Par ailleurs, à compter de la date ci-dessus, lorsqu'un fournisseur doit verser un paiement au Programme des SSNA, par exemple, à la suite d'un rajustement, il devra libeller son chèque à l'ordre de « **ESI Canada – SSNA** » plutôt qu'à l'ordre du « **Receveur général du Canada** ».

Si vous avez des questions sur la création d'un compte Web ou les fonctionnalités du compte, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre d'appels d'Express Scripts Canada pour le Programme des SSNA au 1 888 511-4666.

Cordialement,
Express Scripts Canada